

REVALORISATION DES ASTREINTES

Une audience multilatérale relative à la revalorisation des astreintes au sein du ministère de la Justice s'est tenue en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Au cours de cette multilatérale, l'**Union FO Justice** a été la seule organisation syndicale à dénoncer avec force des augmentations indigentes ne répondant pas au défi d'une Justice moderne.

L'indigence de ces augmentations dissimule à peine la non-conformité du droit français à la jurisprudence européenne en la matière : en effet, selon cette dernière l'astreinte est considérée comme un temps de travail dès lors que les contraintes imposées par l'employeur au cours de l'astreinte sont telles que l'agent ne peut vaquer librement à ses occupations...

À l'aune de la jurisprudence de la Cour de Justice Européenne, un certain nombre d'astreintes pourraient donc se voir requalifiées en temps de travail ce qui coûterait bien plus cher qu'une augmentation de 40 euros hebdomadaire !

L'**Union FO Justice** a également été la seule organisation à opposer à l'administration le décret du 7 février 2002 qui confère aux agents du ministère de l'intérieur une astreinte plus favorable que ceux du ministère de la justice et ceci depuis plusieurs décennies.

L'**Union FO Justice** a été la seule organisation syndicale à réclamer une refonte totale des astreintes avec en outre **la mise en place des astreintes dites de « déclenchement »**.

L'**Union FO Justice** a été la seule organisation syndicale à considérer qu'un agent d'astreinte contraint de se déplacer physiquement doit pouvoir bénéficier d'une compensation financière avec un taux horaire analogue aux autres ministères.

Enfin, l'**Union FO Justice** a été la seule organisation syndicale à briser le vœu de silence observé par les autres organisations syndicales lors du CTM du 10 novembre.

Dans le cadre de la Déclaration Liminaire, l'**Union FO Justice** a réclamé une modification des montants cibles en guise de rattrapage et une refonte totale des astreintes.

L'**Union FO Justice** salue la volonté de l'administration d'harmoniser les astreintes. C'est certes une avancée pour les agents mais cela demeure hautement insuffisant.

Pendant que l'UNSA Justice se réfugie derrière sa plume belliqueuse en tentant d'éreinter en toutes circonstances le Garde des Sceaux, **FO Justice** a fait le choix de la négociation constructive dans l'intérêt exclusif des agents que nous défendons. À chacun son combat !!!

À ce titre, L'Union **FO Justice** invite l'administration à ouvrir de véritables négociations pour une refonte des astreintes, l'indemnisation des astreintes déclenchées et une augmentation significatives des montants cibles.

Type d'astreinte	Montants actuels	Montants cibles	Proposition FO Justice
Semaine complète : du lundi au lundi	110 €	150 €	180 €
Week-end : samedi et dimanche	DAP : 60 € AC et PJJ : 80 €	100 €	140 €
Samedi ou dimanche ou jour férié	DAP : 30 € AC et PJJ : 40 € DSI : 50 €	50 €	70 €
Astreinte fractionnée en semaine, en dehors des heures normales de service	15 €	20 €	60 €
Astreinte de semaine, du lundi au vendredi inclus	50 €	50 €	70 €

Fait à Draveil, le 15 Novembre 2021
Les représentants de l'Union **FO Justice**